

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 6 août 2018 à 19 heures  
1800, boulevard Saint-Joseph**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement  
Madame Micheline Rouleau, conseillère de ville  
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement  
Madame Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement  
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Martin Savard, directeur d'arrondissement  
Monsieur Mathieu Legault, secrétaire d'arrondissement

---

**CA18 19 0209**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Younes Boukala

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 6 août 2018, tel que soumis.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10.01

---

**CA18 19 0210**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 juin 2018**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 11 juin 2018.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10.02

---

**CA18 19 0211**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 juillet 2018**

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 16 juillet 2018.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**CA18 19 0212**

**Octroi d'un contrat à EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 8<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Saint-Louis et Notre-Dame dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 318 444,19 \$, toutes taxes et contingences incluses, et autorisation d'une dépense de 1 387 429,19 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1818 - Trois soumissionnaires**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'octroyer un contrat à EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 8<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Saint-Louis et Notre-Dame dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 1 318 444,19 \$, toutes taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1818;

D'autoriser une dépense de 68 985 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1187382007

---

**CA18 19 0213**

**Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL pour une période de deux ans (2018-2020) et octroi d'une contribution financière totale au montant de 10 000 \$ pour l'entente de partenariat « Or » entre les deux organismes**

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL pour une période de deux ans débutant à la date de signature de la convention et se terminant le 31 mai 2020;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 10 000 \$, soit une contribution annuelle de 5 000 \$, pour l'entente de partenariat « Or » entre les deux organismes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1187131004

---

**CA18 19 0214**

**ADDENDA - Modification de l'entente sur l'utilisation du terrain vacant situé à l'angle de la 11<sup>e</sup> Avenue et de la rue Notre-Dame intervenue entre son propriétaire et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine afin d'y inclure une clause de résiliation de 30 jours**

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver la modification de l'entente intervenue entre Patrick K. Caroll et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine relativement à l'utilisation du terrain vacant situé à l'angle de la 11<sup>e</sup> Avenue et de la rue Notre-Dame afin d'y inclure, à la demande des nouveaux propriétaires de ce terrain, une clause de résiliation de 30 jours;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la modification de l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine;

D'abroger la résolution du conseil d'arrondissement de Lachine portant le numéro CA18 19 0166 adoptée lors de la séance du 11 juin 2018.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1187131002

---

**CA18 19 0215**

**Approbation du projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à CONSTRUCTION PARMADEV INC. une partie de ruelle située au sud de la rue René-Huguet à l'est de la 52<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie de 61,4 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 \$ plus les taxes applicables - N/Réf. : 31H05-005-6146-02 - Mandat 16-0506-T**

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à CONSTRUCTION PARMADEV INC., une partie de ruelle constituée du lot 6 114 826 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,4 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Lachine, pour le prix de 1 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1184396005

---

**CA18 19 0216**

**Approbation du projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à BRIGITTE LAVERDURE et NICOLAS ROUTHIER LAPOINTE, une partie de ruelle située au sud de la rue René-Huguet à l'est de la 52<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie de 72,6 m<sup>2</sup>, pour le prix de 1 \$ plus les taxes applicables - N/Réf. : 31H05-005-6146-02 – Mandat 18-0163-T**

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à BRIGITTE LAVERDURE et NICOLAS ROUTHIER LAPOINTE, une partie de ruelle constituée du lot 6 114 827 du cadastre du Québec, d'une superficie de 72,6 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Lachine, pour le prix de 1 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1181233007

---

**CA18 19 0217**

**Autorisation d'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions - 4 000 \$**

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

D'autoriser l'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions pour un montant total de 4 000 \$ à CENTRE COMMUNAUTAIRE L'HORIZON DE LACHINE;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1183479010

---

**CA18 19 0218**

**Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1183547009

---

**CA18 19 0219**

**Approbation de la modification à la reconnaissance du CLUB DE CURLING LACHINE et de LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC ST-LOUIS en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine**

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver la modification à la reconnaissance du CLUB DE CURLING LACHINE et de LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC ST-LOUIS en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1183550015

---

**CA18 19 0220**

**Approbation du Programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine**

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver le Programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1183550017

---

**CA18 19 0221**

**Adoption d'un second projet de règlement - Règlement numéro 2710-94 - Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone M-420, les usages « Restaurant » et « Service rapide »**

VU l'avis de motion du Règlement numéro 2710-94 donné à la séance du 16 juillet 2018 du conseil d'arrondissement de Lachine, dont le dossier décisionnel fait la présentation;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette séance par la résolution CA18 19 0204;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement tenue le 6 août 2018;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

De reporter à une prochaine séance l'adoption du second projet de Règlement numéro 2710-94 intitulé Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone M-420, les usages « Restaurant » et « Service rapide ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1186470033

---

**CA18 19 0222**

**Adoption d'un second projet de règlement - Règlement numéro 2710-95 - Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels**

VU l'avis de motion du Règlement numéro 2710-95 donné à la séance du 16 juillet 2018 du conseil d'arrondissement de Lachine, dont le dossier décisionnel fait la présentation;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette séance par la résolution CA18 19 0205;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement tenue le 6 août 2018;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'adopter le second projet de Règlement numéro 2710-95 intitulé Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1187204007

---

**CA18 19 0223**

**Autorisation de l'exemption d'arrêt à trois passages à niveau dans l'arrondissement de Lachine**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'autoriser l'exemption d'arrêt à trois passages à niveau sur la 1<sup>re</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue entre les rues Victoria et William-MacDonald dans l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.03 1187536007

---

**CA18 19 0224**

**Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'une génératrice électrique et d'un réservoir de Diesel pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 1 246 250 du cadastre du Québec (2975, rue Remembrance)**

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 9 mai 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage relative à l'installation d'une génératrice électrique et d'un réservoir de Diesel sur le lot portant le numéro 1 246 250 du cadastre du Québec (2975, rue Remembrance), ayant pour effet :

- de permettre l'installation d'un abri de génératrice d'une superficie de 70 mètres carrés, et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale d'une remise dans une cour arrière est de 15 mètres carrés;
- de permettre l'installation d'un abri de génératrice d'une hauteur de 6 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit que la hauteur d'un bâtiment accessoire calculée par rapport au niveau moyen du sol adjacent ne doit pas excéder 3,3 mètres (autre bâtiment accessoire);
- de permettre l'installation d'un abri pour un réservoir de Diesel dans la cour latérale, d'une superficie de 17 mètres carrés, et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale d'une remise dans la cour latérale est de 6,5 mètres carrés;
- de permettre l'installation d'un abri pour un réservoir de Diesel à moins de 3 mètres du bâtiment principal, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un bâtiment accessoire doit être distant d'au moins 3 mètres du bâtiment principal;

aux conditions suivantes :

- que l'abri du réservoir de Diesel reprenne la forme et le revêtement extérieur du volume métallique constituant une partie de l'étage supérieur de l'usine;
- qu'un aménagement paysager soit prévu autour de l'abri du réservoir de diesel, le long de la 28<sup>e</sup> Avenue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1186470041

---

**CA18 19 0225**

**Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction de deux nouveaux bâtiments commerciaux sur les lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 9 juillet 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage relative au projet de construction d'un développement commercial de deux nouveaux bâtiments sur les lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance), ayant pour effet :

- de permettre, pour chacun des lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec, entre les rues Victoria et Remembrance, l'aménagement d'un accès d'une largeur de 11 mètres et de 13 mètres, respectivement, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoit, pour un usage commercial, une largeur maximale de 8 mètres.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1177204009

---

**CA18 19 0226**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de deux nouveaux bâtiments commerciaux sur les lots numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)**

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 9 juillet 2018 accompagnant une demande de permis de construction de deux nouveaux bâtiments commerciaux sur les lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1187204009

---

**CA18 19 0227**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de modification des façades du bâtiment à être construit (centre de tri des matières recyclables) sur le lot portant le numéro 6 047 879 du cadastre du Québec, à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 10 juillet 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour la modification des façades du bâtiment à être construit (centre de tri des matières recyclables) sur le lot 6 047 879 du cadastre du Québec, à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1187204008

---

**CA18 19 0228**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade avant de l'immeuble situé au 830-840, rue Notre-Dame**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date des 19 et 20 juin 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de la façade avant de l'immeuble situé au 830-840, rue Notre-Dame.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1186470039

---

**CA18 19 0229**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1675, rue Notre-Dame**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date des 10 mai et 9 juillet 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de l'immeuble situé au 1675, rue Notre-Dame.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1186470040

---

**CA18 19 0230**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1692, boulevard Saint-Joseph**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 4 juin 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une terrasse sur le toit de l'immeuble situé au 1692, boulevard Saint-Joseph, à la condition que le garde-corps respecte un recul correspondant à sa hauteur sur la façade latérale, du côté de la 17<sup>e</sup> Avenue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1186470038

---

**CA18 19 0231**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1728-1730, boulevard Saint-Joseph**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 14 juin 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement des garde-corps en façade avant de l'immeuble situé au 1728-1730, boulevard Saint-Joseph.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.08 1186470037

---

**CA18 19 0232**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 160-162, 1<sup>re</sup> Avenue**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 27 février 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un revêtement extérieur sur le bâtiment accessoire au bâtiment situé au 160-162, 1<sup>re</sup> Avenue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.09 1186470036

---

**CA18 19 0233**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 50, 34<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date des 30 mai, 1<sup>er</sup>, 15 et 20 juin 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation du perron en cour latérale de l'immeuble situé au 50, 34<sup>e</sup> Avenue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.10 1186470034

---

**CA18 19 0234**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1950, 46<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 5 juillet 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de la façade avant de l'immeuble situé au 1950, 46<sup>e</sup> Avenue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.11 1186470035

---

**CA18 19 0235**

**Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria)**

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Younes Boukala

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment sur le lot portant le numéro 4 460 339 du cadastre du Québec (2929, rue Victoria), aux conditions suivantes :

**CHAPITRE I**

**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 2929, rue Victoria et correspondant au lot 4 460 339 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan reproduit à l'annexe A.

**CHAPITRE II**

**AUTORISATIONS**

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 2929, rue Victoria, la construction d'un nouveau bâtiment mixte de six (6) étages et l'occupation de celui-ci et de ses espaces extérieurs sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux normes afférentes aux usages, à la hauteur en étages, au coefficient d'occupation du sol et aux marges de recul minimales prévues à la Grille des usages numéro 12A/38A et à la Grille des normes d'implantation numéro 12B/38B qui sont incluses à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Il est également permis de déroger au taux d'occupation maximal autorisé pour l'aménagement de cases de stationnement et d'accès en cour avant prévu à l'article 4.14.2 d) du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

**CHAPITRE III**

**CONDITIONS GÉNÉRALES**

**SECTION 1**

**CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION**

4. La démolition du bâtiment situé au 2929, rue Victoria est autorisée.

5. La demande de certificat d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain.

6. Les travaux de démolition doivent débuter dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

**SECTION 2**  
USAGE

7. Seul l'usage principal « résidentiel » est autorisé.

Malgré le premier alinéa, la partie du rez-de-chaussée adjacente à la façade principale du bâtiment doit être occupée par un usage principal « commercial ».

**SECTION 3**  
BÂTIMENT

8. La hauteur du bâtiment doit être de six (6) étages.

9. Le coefficient d'occupation du sol doit être au maximum de 2,70.

**SECTION 4**  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

10. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés.

11. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction.

12. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.

13. Les équipements techniques et mécaniques situés sur le toit doivent être dissimulés derrière des écrans aménagés.

**SECTION 5**  
OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

14. Toute demande de permis visant la construction du bâtiment et l'aménagement du terrain est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561*, selon les objectifs et critères qui suivent applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

1° favoriser la mixité des usages et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° respecter l'implantation, l'architecture, la composition volumétrique ainsi que les aménagements extérieurs illustrés aux pages 8 à 13 et 17 à 21 du document reproduit à l'annexe B;

3° accroître la présence de la végétation sur le site.

Critères :

- 1° l'implantation du bâtiment doit assurer l'encadrement de la rue Victoria;
- 2° le recul du bâtiment par rapport à la rue Victoria doit permettre la préservation ou la plantation d'arbres d'alignement à moyen ou grand déploiement;
- 3° les caractéristiques architecturales du bâtiment doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 8 à 13 du document reproduit à l'annexe B;
- 4° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 5° les accès aux différents usages exercés à l'intérieur du bâtiment doivent être traités distinctement;
- 6° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien entre le domaine privé et le domaine public;
- 7° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien avec la piste cyclable;
- 8° les aménagements prévus en cour avant, en cour arrière, en cour latérale et sur l'emprise de la voie publique doivent tendre à respecter ceux illustrés aux pages 18 à 20 du document reproduit à l'annexe B;
- 9° l'aménagement de l'espace extérieur d'entreposage de matières résiduelles doit tendre à respecter celui illustré à la page 18 du document reproduit à l'annexe B;
- 10° les liens favorisant les déplacements des piétons sur le site doivent être intégrés au concept d'aménagement du terrain et permettre d'accéder de façon sécuritaire à la rue publique et aux espaces de stationnement extérieurs.

**SECTION 6**

DÉLAI DE RÉALISATION

15. La construction doit débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

**SECTION 7**

GARANTIE MONÉTAIRE

16. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 174 000 \$.

17. La garantie visée à l'article 16 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux visés par le permis de construction.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

-----  
**ANNEXE A**

TERRITOIRE D'APPLICATION (Plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, minute 17994)

**ANNEXE B**

DOCUMENT INTITULÉ « DEMANDE DE PPCMOI/2929 VICTORIA »

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**CA18 19 0236**

**Réception de la liste de mouvement de personnel**

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Younes Boukala

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1187914004

---

**CA18 19 0237**

**Approbation de la nomination d'un membre résident suppléant au sein du comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, en vertu du Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme, la nomination de madame Maria Louisiana Rosales Blanco à titre de membre suppléant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine, pour une période de deux ans.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1186470043

---

**Période de questions des membres du conseil**

70.01

---

**Période de questions du public**

CITOYEN	QUESTION
Geneviève Vinois	Installation de salles de classe dans des roulottes pour combler le manque de salles de classe disponibles à l'école Catherine-Soumillard Transformation de la 48 <sup>e</sup> Avenue en un sens unique
Luca Decilla	Propreté et nettoyage de la ruelle située entre la 24 <sup>e</sup> Avenue et la 25 <sup>e</sup> Avenue à l'intersection de la rue Provost
Martin Blanchet	Ruelle de la 34 <sup>e</sup> Avenue bloquée par un voisin empêchant l'accès à l'arrière de la maison pour y effectuer des travaux
Richard Brazeau	Démolition du bâtiment où loge l'entreprise Zimmcor Emplacement du futur centre aquatique
Olivier Gagnon	Installation de feux de signalisation à l'intersection de la rue Victoria et de la 18 <sup>e</sup> Avenue
Murray Levine	Demande une rencontre avec les élus au sujet d'un courriel qu'il leur a transmis

70.02

---

Et la séance est levée à 20 h 55.

---

Maja Vodanovic  
Mairesse d'arrondissement

---

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 septembre 2018.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boul. Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.